

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-125 du 6 MAI 1976

portant nomination du Camarade René LOKO, Ingénieur Principal des Travaux Publics, en qualité de Directeur du Bureau d'Etudes du Port Autonome de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
VU l'ordonnance N°74-39 du 9 mai 1974, réorganisant le fonctionnement de l'Etablissement Public chargé de la gestion du Port de Cotonou ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade René LOKO, Ingénieur Principal des Travaux Publics, est nommé Directeur du Bureau d'Etudes du Port Autonome de Cotonou.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports,

Le Ministre des Finances,


Capitaine Léopold AHOUÉYA


Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MT 4 PAC 3 Ministères 14 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.5 DP 2 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 4 Intéressé 1 JORPE 1